

ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE
L'ÉCOLE DE TECHNOLOGIE SUPÉRIEURE

ASSOCIATION ÉTUDIANTE DE L'ÉTS



Avis de convocation de la Y^e assemblée spéciale
du 38^e Conseil d'administration tenue le
00 janvier 1900 au A-4010 à 17 h 30

00 janvier 1900

ORDRE DU JOUR

- 1.0. *Procédures*
 - 1.1. *Présidence*
 - 1.2. *Ordre du jour*
 - 1.3. *Procès-verbaux*
- 2.0. *Informations*
- 3.0. *Budget*
- 4.0. *Entérinement*
- 5.0. *Jeux de Génie 2020*
- 6.0. *Varia*
- 7.0. *Levée*

Avis de motion #1

Considérant le changement de poste à la comptabilité;
Considérant qu'il faut toujours un responsable des comptes suivant : Pub-382383- asso
-302682- dépanneur 382684 ainsi que les comptes de placements;

Que l'on nomme Louise Trudeau en remplacement de Dédé Mensah, comme personne responsable de la communication entre le CA et nos comptes desjardins.

Avis de motion #2

Considérant le départ d'Amélie Brien de l'ETS,
Considérant la nomination de Nicolas Desjardins à titre de directeur du Comité du Bal,

Que l'on entérine Nicolas Desjardins au titre de directeur du comité du bal.

Avis de motion #3

Considérant le travail du comité de redressement de la culture des événements majeurs de la CRÉIQ par rapport aux incidents de l'édition 2016 des Jeux de génie

Considérant que l'édition 2016 des Jeux de génie fut un cas isolé et que les deux dernières éditions, soit 2017 et 2018, se sont déroulées sans anicroches

Considérant la formation d'un comité de la CRÉIQ visant à changer la culture des jeux et en améliorer la formule

Considérant la formation d'un comité multipartite de gouvernance formé du comité organisateur des JDG 2020

Considérant le travail préparatoire du comité organisateur en place présenté dans le document « Candidature de l'ÉTS à titre de comité organisateur des Jeux de génie du Québec 2020 » et « documentation supplémentaire » en pièce jointe

Que l'AÉÉTS présente sa candidature pour l'organisation de l'édition 2020 des Jeux de Génie

Que l'AÉÉTS appuie la candidature d'Anne-Sophie Lachapelle comme présidente et de Jasmine Dufort comme Vice-présidente aux finances du comité organisateur des Jeux de Génie 2020

pièces jointes :

Candidature de l'ÉTS à titre de comité organisateur des Jeux de génie du Québec 2020
documentation supplémentaire

Avis de motion #4

Considérant la formation d'un comité de la CRÉIQ visant à changer la culture des jeux et en améliorer la formule

Considérant la formation d'un comité multipartite de gouvernance formé du comité organisateur des JDG 2020, de représentant(e)s de l'AÉÉTS, des SAE, du service de la sécurité et de la prévention de L'ETS et de membres de la direction

Considérant le succès des mesures de sécurité, logistiques et disciplinaires recommandées par le comité ad hoc de la CRÉIQ appliqué à l'édition 2017

Considérant les démarches responsables du comité organisateur candidat

Considérant que le contexte entourant les Jeux de génie est actuellement différent de 2016

Que l'on renverse la motion 4.5 du CA-2016-01-13_36_010_Privé stipulant

considérant que le budget comité organisateur des jeux de génie 2016 va être déficitaire suite au dégât de la salle de bal

considérant que ces dégât on était réalisé par l'ensemble des délégations présentes

considérant que la résolution de la CREIQ CA20140309-09 et Caucus20140309-05 en pièce jointe considérant que les dégâts sont estimés à 56k\$ avec taxes

que l'AÉÉTS paye 50000 venant de la ligne contingences

que l'AÉÉTS recommande qu'elle avance le reste du déficit à la CREIQ sans frais avec remboursement dans les deux ans.

que l'AÉÉTS recommande à la CREIQ de demander un remboursement de ce déficit aux délégations ayant participé au Jeu de Génie 2016. Ce déficit sera facturé aux délégations au proratas du nombre de délégués par délégation. Les délégations auront un an pour rembourser la CREIQ.

Que l'AÉÉTS recommande à la CREIQ que les participation aux Jeux de génie 2017 soit conditionnelle au remboursement de ce dit montant par délégations

que l'AÉÉTS ne s'engage pas à reprendre les Jeux de génie dans quatre ans.

Avis de motion #5

Considérant le contexte dans lequel la motion 4.5 du CA-2016-01-13_36_010_Privé a été adoptée

Considérant le niveau de représentent encore la tenue des Jeux de génie

Que l'AÉÉTS réaffirme l'importance de la politique de discipline et de dépôt de la CRÉIQ

Que l'AÉÉTS réaffirme l'importance de la responsabilisation des participants et participantes aux Jeux de génie

Avis de motion #6

Considérant l'adoption du Budget 2018-2019 par l'AG le 4 juillet 2018;

Considérant que l'article 27.3 du Volume I de la charte stipule:

Toute dépense n'apparaissant pas à un budget approuvé par le CA, d'une valeur inférieure à trois cent cinquante dollars (350 \$), doit être approuvée par le VP des finances. Toute dépense n'apparaissant pas à un budget approuvé par le CA, d'une valeur allant de trois cent cinquante dollars (350 \$) à deux mille dollars (2 000 \$), doit être approuvée par le CE. Toute dépense n'apparaissant pas à un budget approuvé par le CA, d'une valeur supérieure à deux mille dollars (2 000 \$), doit être approuvée par le CA.;

Considérant que le CA doit approuver les budgets découlant du Budget 2018-2019;

Considérant que les comités ont votés leurs budgets;

Que l'on adopte le budget 2018-2019 du comité étudiant des cycles supérieurs;

Que l'on adopte le budget 2018-2019 du comité Radio Sans Génie;

Pièces jointes:

- Budget 2018-2019 CECS;
- Budget 2018-2019 RSG;